

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	36	36 + 6 pouvoirs
Date de convocation 4 septembre 2025		

L’an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Rembercourt-Sommaise, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, AUBRY Martine, BACHELEZ Eric, BARDOT Fabrice, BAZART Christian, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, CHARTON Patrice, CHAUDRON Alain, DECHEPPE Mathilde, ERNST Frédéric, FABRE Hervé, FARCAGE Pascal, ILIC Jean-Marc, JEANSON LAMBERT Chantal, KLEIN Dania, KLEIN Françoise, LINARD Lidwine, LOCARDEL Maurice, L’HUIILLIER Gérard, MACINOT Séverine, MENUSIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, PATRIS Karine, PILLEMENT Yves, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, WEISS Christian, WEISSE Brigitte.**

Absents : **CHARRIOT Sophie, CHASSEIGNE Didier, FEVEZ Clément, FOURES Sylvain, GARAT Cédric, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, JOSSELIN Sylvine, LECLERC Raymond, LOMBART Vincent, PALIN Laurent, PHILIPPOT Céline, PINET Julien, SANGNIER Yannick, THILL Angélique, WITZ Francis, LANG Christophe.**

Représentés : **BERTHAUX Evelynne pouvoir donné à RAMAND Anne, BRENEUR Robert pouvoir donné à PALIN Laurent, GEORGE Marie-Cécile pouvoir donné à MICHEL Marie-Claude, GROSS Patrick pouvoir donné à RAMAND Thierry, PHILIPPOT Nathalie pouvoir donné à KLEIN Dania, VERDUN Marie-Pierre pouvoir donné à WEISSE Brigitte, DEJEAN Sabrina titulaire de PILLEMENT Yves, JACQUET Clarisse titulaire de FARCAGE Pascal, MOLITOR Pierre-Louis titulaire de FABRE Hervé.**

Monsieur **ERNST Frédéric** a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Reversement de la part « Compensation part salaires » (CPS) aux communes
N° de délibération : DE_2025_082

La loi de finances initiale pour 2024 a fixé les nouvelles modalités de perception de la compensation « part salaire » de la dotation globale de fonctionnement à partir de 2024.

Depuis le 1^{er} janvier, l'intégralité des montants des compensations de la part salaires (CPS) qui étaient encore compris dans la dotation forfaitaire des communes ont été attribués à leur EPCI.

Ce mécanisme s'est traduit par une baisse de la dotation forfaitaire des communes.

Afin de neutraliser financièrement ce dispositif, la loi de finances initiale pour 2024 prévoit un reversement obligatoire de l'EPCI au bénéfice des communes. Le montant de chaque reversement est constaté par arrêté ministériel et ce détail comme suit pour les communes membres de la Communauté de Communes De l’Aire à l’Argonne.

	Montant de la part à reverser
AUTRECHART-SUR-AIRE	539 €
BEAUSITE	326 €
CHAUMONT-SUR-AIRE	1317 €
HAUTS-DE-CHEE	765 €
COUROUVRE	533 €
ERIZE-LA-BRULÉE	217 €
EVRES	426 €
FRESNES-AU-MONT	321 €
TROIS-DOMAINES	258 €
LAVOYE	3016 €
LIGNIERES-SUR-AIRE	549 €
LISLE-EN-BARROIS	174 €
LOUPPY-LE-CHATEAU	751 €
NICEY-SUR-AIRE	172 €
NUBECOURT	2893 €
PIERREFITTE-SUR-AIRE	2325 €
REMBERG-SOMMAISNE	3633 €
RAIVAL	5016 €
RUPT-DEVANT-SAINT-MIHIEL	240 €
SEUIL-D'ARGONNE	5362 €
VAUBECOURT	385 €
VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY	379 €
VILLOTTE-SAUR-AIRE	2709 €
WALY	511 €
TOTAL	32817 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'article L5211.32

Vu la loi de finances initiale de 2024

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER, pour 2025, le reversement de la part CPS au profit des communes comme détaillé dans le tableau ci-dessus ;
- D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Martine AUBRY
2025.09.18 09:31:08 +0200
Ref:9460711-14239986-1-D
Signature numérique
la Présidente

Martine AUBRY